

Commune de Clermont

Plan Local d'Urbanisme

2. Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Arrêt	Enquête publique	Approbation

Préambule

Conformément à l'article L.123.1-3 du Code de l'Urbanisme, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables « définit les orientations générales des politiques :

- d'aménagement,
- d'équipement,
- d'urbanisme,
- de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers
- de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ».

Le PADD arrête les orientations générales concernant :

- l'habitat,
- les transports et les déplacements,
- le développement des communications numériques,
- l'équipement commercial,
- le développement économique et les loisirs,

retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Rappels du diagnostic

THEMATIQUES	ATOUTS/POTENTIALITÉS	FAIBLESSES/CONTRAINTES
Démographie	▪ Une croissance démographique dynamique ▪ Une population relativement jeune	▪ Un vieillissement structurel de la population (indice de jeunesse en baisse)
Habitat	▪ Un parc de logements qui augmente	▪ Un rythme de construction annuel moyen qui se ralentit ▪ Une construction de logements neufs absorbée essentiellement par le desserrement des ménages ▪ Un renouvellement du parc insuffisant
Attractivité du territoire	▪ Liaison ferroviaire par le TER Paris-Amiens ▪ Positionnement de Clermont sur un nœud routier d'envergure pour le département de l'Oise (croisement RD 931 et RD 916)	▪ Faiblesses en termes d'intermodalité ▪ Fréquence insuffisante de la desserte en transport en commun
Liaisons douces	▪ Schéma VVV au niveau régional et départemental	▪ Mode de transport peu compatible avec les distances et le relief
Gare	▪ Présence de parkings à proximité de la gare ▪ Flux en augmentation à prévoir du fait du cadencement	▪ Manque de services : absence de borne taxi et de parking vélo
Transports en commun	▪ Présence de la gare TER et des zones d'influence de Beauvais et Compiègne à proximité	▪ Déplacements domicile-travail peu nombreux à être effectués en transport en commun, dépendance de la population à la voiture individuelle ▪ Insuffisance des réseaux de transport en commun ▪ Gare routière inadaptée

THEMATIQUES	ATOUTS/POTENTIALITÉS	FAIBLESSES/CONTRAINTES
Economie	▪ Une commune attractive en terme d'activités : un nombre d'emplois qui augmente ▪ Une augmentation de la population active liée à la croissance démographique	▪ Un taux de chômage encore élevé ▪ Un nombre d'emploi par actif assez élevé mais en baisse depuis 1990
Commerce	▪ Un centre-ville commerçant et une typologie d'offre assez variée ▪ Un marché	▪ Une concurrence des pôles commerciaux sur les villes proches (St-Maximin et Rantigny) ▪ Des marchés concurrentiels sur les villes de Beauvais et Creil
Équipements scolaires	▪ Présence de nombreux équipements, à tous les niveaux de scolarité ▪ Capacité des équipements scolaires non atteinte ▪ Classes spécialisées pour enfants en difficulté ou souffrant d'un handicap	--
Équipements sportifs et culturels	▪ Présence de nombreux équipements répondant aux besoins de différents publics (scolaires, associations,...)	▪ Manque en termes de fréquentation pour certains équipements
Équipements médicaux	▪ Présence sur le territoire de deux centres hospitaliers ▪ Spécialisation en psychiatrie	▪ Forte dépendance du territoire de l'intercommunalité aux équipements de Clermont

THEMATIQUES	ATOUS/POTENTIALITÉS	FAIBLESSES/CONTRAINTES
Composantes et structures paysagères	▪ Une topographie chahutée et une couverture végétale variée à l'origine d'une diversité des paysages clermontois ▪ Un tissu urbain localisé dans un écrin de verdure : les espaces paysagers du plateau composent une ceinture verte autour de l'espace urbanisé ▪ Un cadre urbain fortement végétalisé, un tissu aéré et jalonné par des espaces de respiration végétalisés, supports d'une trame verte communale ▪ La butte de Clermont : un paysage atypique, au caractère pittoresque	▪ Des infrastructures majeures qui marquent des ruptures physiques importantes dans le paysage clermontois ▪ Des phénomènes d'étalement urbain et de mitage le long des axes routiers et des versants de plateau ▪ Une rivière imperceptible du fait d'un fond de vallée peu entretenu, peu accessible, et occupé par des friches et des délaissés
Perceptions	▪ Des entrées de ville et des franges urbaines globalement qualitatives et intégrées au contexte paysager ▪ De nombreux points de vue et points d'appels sur le patrimoine remarquable du centre ancien, situé au sommet de la butte	▪ Un manque de traitement de certaines franges urbaines qui nuit à l'image communal (frange ouest en limite avec Ramecourt) ▪ Des points de vue remarquables qui tendent à disparaître du fait de la fermeture de certains paysages (progression des boisements sur la butte ou dans la vallée de la Brèche)
Patrimoine naturel	▪ Deux Espaces naturels Sensibles et un site classé, ▪ Une commune à l'articulation de corridors biologiques d'intérêt départemental et régional, ▪ Un début de maillage écologique constitué par les espaces verts publics et privés, les alignements d'arbres et les liaisons douces.	▪ Des infrastructures de transport marquant des coupures fortes et impactant les continuités écologiques.

THEMATIQUES	ATOUTS/POTENTIALITÉS	FAIBLESSES/CONTRAINTES
Tissu urbain	▪ Un centre historique remarquable	▪ Une rupture dans le tissu urbain créée par les grands sites d'équipements
Patrimoine architectural remarquable et patrimoine vernaculaire	▪ Un patrimoine historique très important constituant un potentiel touristique important ▪ Un ensemble de constructions remarquables disséminées dans le tissu urbanisé ▪ Des constructions mêlant la pierre calcaire et la brique, et constituant une spécificité des paysages clermontois	▪ Des éléments du patrimoine historique et vernaculaire disséminés sur le l'ensemble du territoire communal, donc souvent méconnus et oubliés
Prélèvements et rejets dans le milieu	- Plusieurs sources utilisées pour les prélèvements d'eau assurant ainsi la sécurisation de l'alimentation en eau potable. - Un traitement poussé des effluents conformes aux normes par les STEP de Breuil-le-Sec et Breuil-le-vert avant rejet dans le milieu naturel.	- Quelques logements en assainissement individuel.
Qualité de l'air et nuisances sonores	- Une qualité de l'air satisfaisante	- De grandes infrastructures de transport à l'origine de fortes nuisances sonores qui affectent la population.
Risques	- Des risques naturels (mouvement de terrain et coulées de boue) connus et maîtrisables.	- Des axes de transit importants et des canalisations de transport de gaz à l'origine d'un risque lié au Transport de Matières Dangereuses. - Des risques d'inondations par remontée de nappe, risques retrait-gonflement des argiles.
Déchets	- Une collecte et un traitement efficaces et diversifiés.	- Des emplacements pour 7 PAV à identifier
Potentiel énergétique	- Un potentiel géothermique existant, à mesurer par le BRGM. - De nombreux gisements forestiers pouvant être exploités.	- Des espaces sensibles limitant le développement de l'éolien.

Orientations du PADD

1. Valoriser le positionnement de Clermont au sein du Pays

- ❑ Développer les activités hospitalières et professions liées
 - ✓ Développer les structures d'accueil liées à la santé : CESAP, MAS...
 - ✓ Favoriser l'installation des professionnels de la santé en lien avec les équipements présents sur la ville
- ❑ Recomposer le pôle gare « élargi », renforcé à terme par la mise en place du cadencement SNCF et du barreau ferré Creil-Roissy
 - ✓ Réaménagement de la gare routière
 - ✓ Mise en place d'une passerelle au dessus des voies ferrées
 - ✓ Création d'un nouveau parking au nord des voies
 - ✓ Réflexion sur la mise en place d'une vélostation en partenariat avec la SNCF et desserte par piste cyclable avec la Trans'Oise
 - ✓ Aménagement de l'entrée nord de l'agglomération



1. Valoriser le positionnement de Clermont au sein du Pays

- ❑ Créer une synergie intercommunale en faveur de l'économie et du tourisme afin de tirer parti de la situation de Clermont sur l'axe de passage des touristes d'Europe du Nord en direction de Paris, ainsi que de la proximité des aéroports de Roissy et Beauvais
 - ✓ Développer des structures d'accueil adaptées
 - ✓ Mettre en valeur du patrimoine historique local (sites classés et inscrits) et régional (lieux de la Première Guerre Mondiale)
 - ✓ Boucler le maillage de liaisons douces
 - ✓ Réinvestir le Château de l'Hermitage comme lieu d'accueil pour le tourisme ou les entreprises

- ❑ Impulser une nouvelle dynamique aux activités en adéquation avec la situation et la desserte de la ville
 - ✓ Maintenir les commerces de proximité : rue de la République, avenue Gambetta... et protéger les linéaires commerciaux stratégiques
 - ✓ Anticiper les besoins des activités existantes : extension, réaménagement, pépinière d'entreprises...?
 - ✓ Favoriser l'accessibilité des lieux d'emplois et de vie : stationnement, liaisons douces, transports en commun
 - ✓ Mettre l'accent sur l'insertion urbaine et paysagère des activités



2 Entreprendre pour le maintien et le renforcement de l'attractivité de la ville

❑ Proposer une offre en logements plus adaptée et plus « dynamique »

- ✓ Envisager l'accueil de nouveaux habitants selon un rythme de croissance modéré, permettant de s'approcher des seuils de 11400 habitants en 2017 et 12 100 habitants en 2025
- ✓ Prévoir la possibilité d'accueillir environ 1300 logements à l'horizon 2025, ce qui implique un renouvellement urbain dans l'enveloppe actuelle, étant donné les capacités importantes identifiées. Les extensions urbaines seront limitées à environ 6,5 hectares, le long de la rue Marcel Duchemin et au sud de la rue des Sables.
- ✓ Initier des programmes dans les secteurs stratégiques, autour du pôle gare, ou proches des équipements,
- ✓ Développer l'offre de petits logements en réponse au desserrement des ménages et au vieillissement de la population notamment;
- ✓ Renouveler l'offre en logement social
- ✓ Préserver les secteurs pavillonnaires composés de grands logements attractifs pour les familles
- ✓ Se positionner sur l'évolution (division) des anciennes propriétés bourgeoises
- ✓ Faciliter la réhabilitation des sites en mutation : ancienne gendarmerie, ancienne corsetterie, ancien collège...
- ✓ Prévoir une aire d'accueil des gens du voyage



2. Entreprendre pour le maintien et le renforcement de l'attractivité de la ville

☐ S'appuyer sur la richesse que représente l'offre en équipements

- ✓ Assurer l'accessibilité des équipements en modes doux
- ✓ Développer de nouveaux espaces autour du centre socioculturel
- ✓ Accompagner la construction d'une médiathèque
- ✓ Faciliter le développement du réseau de fibre optique et d'accès aux nouvelles technologies de communication

☐ Créer une offre de transports en commun en cohérence avec les enjeux d'aménagement intercommunaux

- ✓ Favoriser les rabattements vers le pôle gare
- ✓ Privilégier la desserte des équipements communaux et supracommunaux
- ✓ Prévoir les aménagements nécessaires pour garantir une fluidité du trafic et assurer le confort et la sécurité des usagers



3 Faire du cadre de vie clermontois un atout majeur

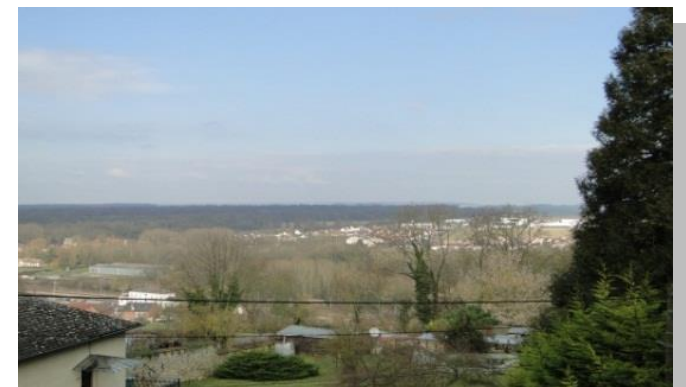
- ❑ Mettre en valeur le patrimoine naturel et architectural de la ville
 - ✓ Traduire réglementairement les continuités écologiques communales dans le PLU
 - Protéger les espaces verts et naturels de la commune (ENS, site classé, espaces boisés, espaces agricoles, fond de vallée, espaces verts publics, jardins privatifs...)
 - Les connecter en s'appuyant sur les continuités écologiques existantes, sur celles identifiées dans le SCOT et sur les liaisons douces
 - ✓ Limiter le mitage des espaces naturels et conserver la compacité de la ville
 - ✓ Intégrer les nouveaux projets au bâti existant en observant des codes architecturaux
 - ✓ Protéger le patrimoine historique de la ville tout en permettant les interventions nécessaires à sa conservation, sa mise en valeur ou son évolution (centre historique, hôtels particuliers, maisons de maîtres, patrimoine vernaculaire...)
 - ✓ Développer un maillage continu de liaisons douces reliant les sites patrimoniaux pour réaliser un parcours cohérent de découverte et de valorisation du patrimoine clermontois (Trans'Oise, itinéraire régional Montdidier/ Saint Just en Chaussée/ Clermont/ Creil/ Chantilly...)
 - Prévoir dans les nouveaux projets des emprises réservées au stationnement des vélos



3. Faire du cadre de vie clermontois un atout majeur

❑ Conserver un cadre de vie sain et harmonieux

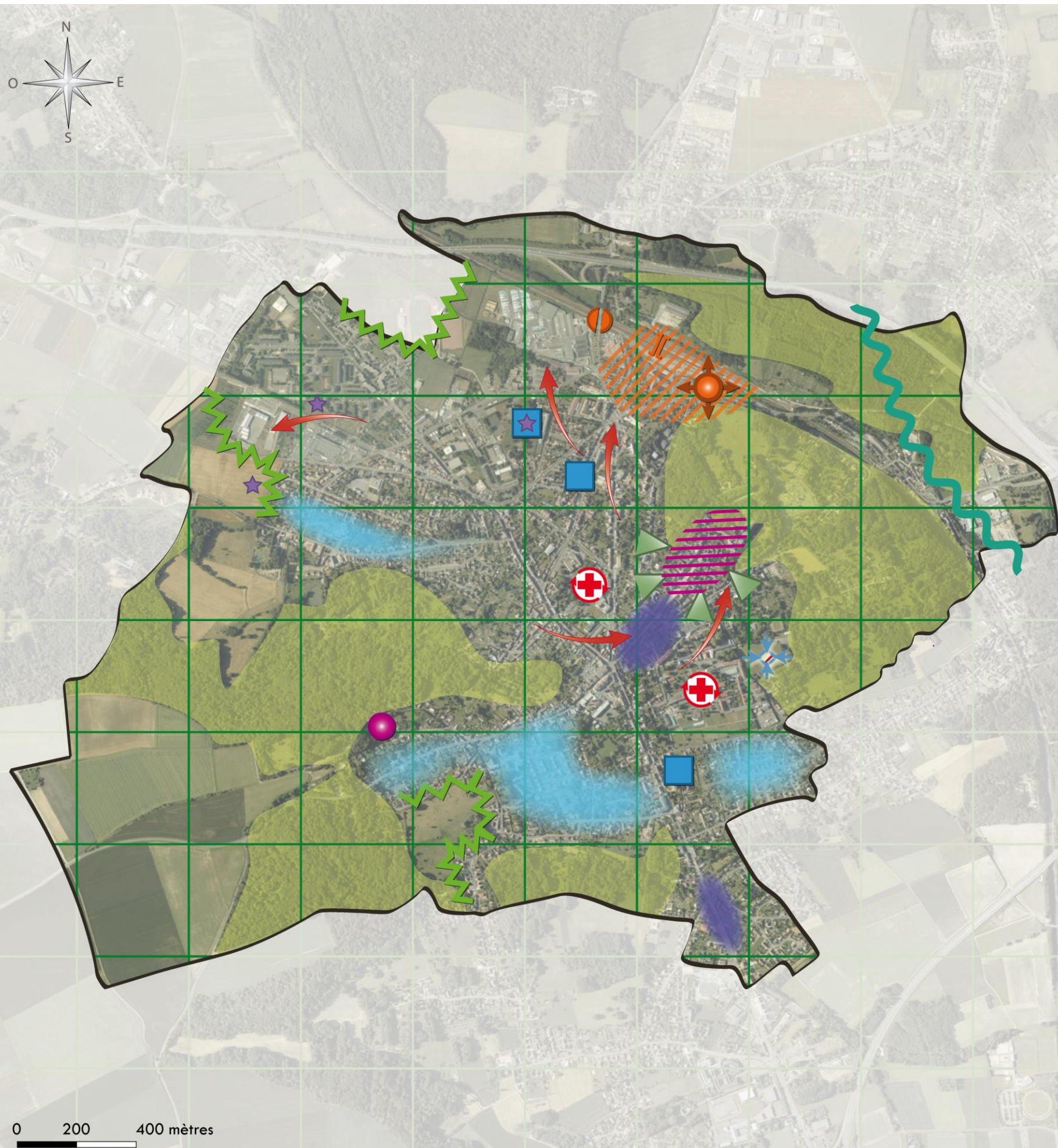
- ✓ Préserver les paysages et perspectives de la commune
 - Traiter de manière qualitative les franges urbaines, notamment entre les zones urbanisées et zones d'activités et les zones naturelles ou agricoles (nord-ouest du territoire, en limite avec Ramecourt...)
 - Préserver les points de vue panoramiques et les covisibilités du plateau et de la butte (fermeture de la butte par progression des boisements des parcs et friches...)
 - Préserver les perspectives visuelles offertes par les voies de desserte (ex: RD 931) en évitant les phénomènes d'obstruction des vues par l'urbanisation
 - Traiter qualitativement les zones d'activités pour une meilleure intégration paysagère (Quartier de la laiterie...)
- ✓ Prendre en compte les nuisances sonores liées aux infrastructures de transport notamment en termes d'isolation phonique (ligne SNCF, RN31, RD916)
- ✓ Limiter l'urbanisation dans les secteurs exposés aux risques naturels (mouvements de terrains, inondations par remontée de nappes, retrait-gonflement des argiles)



3. Faire du cadre de vie clermontois un atout majeur

- ❑ Réduire les impacts de la ville sur son environnement
 - ✓ Inciter aux économies d'eau dans les projets en permettant l'installation de systèmes de récupération des eaux pluviales
 - ✓ Inciter à la gestion alternative des eaux pluviales
 - ✓ Respecter les règles du SPANC lorsque nécessaire et limiter l'urbanisation dans ces zones:
 - ✓ Identifier les opportunités locales d'exploitation des énergies renouvelables et prévoir leur exploitation (Géothermie, solaire, ZDE?, bois-énergie...)
 - ✓ Prévoir la rénovation thermique du parc ancien et favoriser une performance énergétique accrue dans les nouveaux projets





LÉGENDE

AXE 1 : VALORISER LE POSITIONNEMENT DE CLERMONT AU SEIN DU PAYS

-  Réaménager le pôle gare et l'entrée nord de l'agglomération
-  Entrée de ville à aménager
-  Passerelle à prévoir
-  Fonctionnement à étudier
-  Mettre en valeur le patrimoine historique
-  Réinvestir le château de l'Hermitage
-  Favoriser l'accessibilité des lieux d'emploi et de vie
-  Maintenir les activités hospitalières existantes et développer les professions liées

AXE 2 : ENTREPRENDRE POUR LE MAINTIEN ET LE RENFORCEMENT DE L'ATTRACTIVITÉ DE LA VILLE

-  Maintenir les commerces de proximité
-  Faciliter la réhabilitation de sites en mutation
-  Prévoir de nouveaux équipements
-  Préserver les secteurs pavillonnaires
-  Permettre le développement urbain à travers une opération d'aménagement d'ensemble

AXE 3 : FAIRE DU CADRE DE VIEUN ATOUT MAJEUR

-  Mettre en valeur la trame bleue : vallée de la Brèche
-  Traiter les franges paysagères sensibles
-  Préserver les points de vue patrimoniaux
-  Développer un maillage continu de liaisons douces
-  Valoriser les espaces naturels